



Habemus papam ! (1)

En 1804, Napoléon Bonaparte, qui gouverne la France avec le titre de Premier Consul, décide d'affermir son pouvoir à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Par sénatus-consulte du 18 mai 1804, le Sénat déclare que « *le gouvernement de la République est confié à un empereur, qui prend le titre d'Empereur des Français* ». Ce curieux texte, qui institue une monarchie sans abolir la République, sera ratifié par plébiscite : 3 572 329 oui contre 2 579 non.

Mais le nouvel empereur ne peut se contenter d'être reconnu par le peuple. Il veut une onction religieuse et exige d'être sacré par le pape Pie VII lui-même. De longues tractations avec le Saint-Siège s'engagent alors.

Le 15 septembre, Napoléon en personne écrit au souverain pontife pour le prier de *venir donner, au plus éminent degré, le caractère de la religion à la cérémonie du sacre et du couronnement du premier empereur des Français. Cette cérémonie acquerra un nouveau lustre, lorsqu'elle sera faite par Votre Sainteté elle-même.* »



Le pape Pie VII en 1804

Après avoir longtemps hésité, Pie VII finit par accepter. Il quitte Rome le 2 novembre, accompagné d'une nombreuse escorte. Le voyage est éprouvant, le convoi parcourt entre 4 et 19 lieues par jour (1). Acclamé tout au long de son trajet, le pape passe par Florence, Turin et Lyon, avant de se diriger vers Cosne.

L'arrivée du pape est prévue pour le 23 novembre. Quatre jours auparavant, le maire de Cosne reçoit une lettre de l'inspecteur des postes aux chevaux, qui l'invite « *de vouloir bien employer tous les moyens qui sont en [sa] possession...pour procurer au maître de poste de Cosne ...56 chevaux de trait, 10 conducteurs et 2 bidets, non compris 12 chevaux que le maître de poste doit fournir et pour remplacer les chevaux qui manquent, autrement le souverain pontife se trouverait arrêté dans sa marche* ».

En conséquence, dès le lendemain, le maire réquisitionne « *la quantité de 32 chevaux garnis de colliers, traits et harnais de limon, avec un postillon pour 3 chevaux, savoir : le sieur Pinseau Pierre, aubergiste à Cosne, 5 chevaux, le sieur Ricard, aubergiste à Neuvy, 4 chevaux* » etc...

est avancée. Je vous invite en conséquence de vouloir bien Employer tous les Moyens qui sont en votre Pouvoir et avoir Entendu à cet Effet avec l'Autorité locale pour Procéder au M.^e de Poste de Cosne Inspecteur du Palais, et pour le 30. Brumaire au matin, 56 Chevaux de Traits 10 Conducteurs, et 2 Bidets non compris 12 que le M.^e de Poste doit fournir et pour Remplacer les Chevaux qui manquent, et pour le Souverain Pontife se trouveroit arrêté pour sa Marche.

Extrait de la lettre de l'inspecteur des postes aux chevaux au maire de Cosne, 26 brumaire an 13

« Afin de rendre à Sa Sainteté les honneurs qui lui sont dus et lui prouver tout l'attachement du gouvernement français », la municipalité a reçu des instructions précises du Sous-préfet. A trois heures, le maire, Ferrand, accompagné du conseil municipal, part « recevoir le souverain pontife sur les limites de la commune et le conduire à l'hôtel qui lui est préparé. »

Les canons de la ville sont placés « au-dessus de la barrière (2) de Saint-Agnan, leurs bouches tournées [vers] le couchant, et il [est] fait trois salves de toute l'artillerie à l'arrivée de Sa Sainteté... Les cloches des églises paroissiales de Saint-Jacques et de Saint-Agnan [sonnent] en volée... jusqu'au moment où il sera rendu en son hôtel. »

Les consignes de sécurité sont strictes : un corps de garde de 40 hommes est établi, des sentinelles sont postées « avec l'ordre d'empêcher que toutes les voitures ... ne passent à l'intérieur de la ville ». Il est fait « des patrouilles pour que le plus grand ordre, la plus grande tranquillité et le calme le plus parfait règnent pendant le séjour du souverain pontife. »

Plaque de marbre commémorative apposée dans l'église Saint-Jacques. On peut lire : « Dans cette église Saint-Jacques, Pie VII, grand pontife, hôte de passage en ville, a longuement prié, l'an 1804, le 23 novembre » (photo R Durand)



Les habitants de la ville reçoivent eux aussi des instructions précises, afin que les rues soient d'une propreté qui fasse honneur à l'éminent voyageur. Il est recommandé à chacun « *de balayer et de nettoyer devant leur propriété de manière à ce que le boueur (4) puisse tout enlever... et que rien n'embarrasse les rues et les places publiques* ». Il est expressément défendu « *de laisser bois, fumiers, terreaux, immondices, voitures et tous autres objets dans les rues.* »

Par ailleurs, il est enjoint aux habitants « *d'illuminer leurs maisons, magasins ou boutiques* » la nuit venue. En revanche, il leur est « *fait défense expresse d'approcher des voitures de Sa Sainteté et de sa suite, et de faire aucunes acclamations bruyantes.* » Bien plus, « *il est défendu à tout limonadier et cabaretier de donner à boire, à manger et à jouer après l'heure de 9 du soir passée.* »

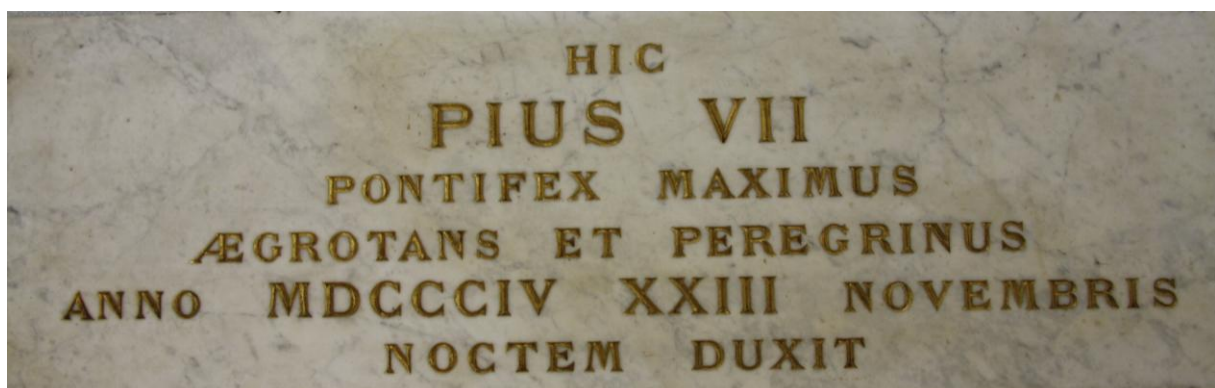
La ville se doit de ressembler à une image pieuse...

Le cortège papal se dirige vers « *la maison du sieur Asselineau (5), destinée à recevoir comme maison particulière Sa Sainteté.* » Pie VII est très fatigué par son voyage, comme il le laisse entendre dans cette lettre qu'il écrit à Napoléon dès son arrivée :

« A peu de postes de cette ville (Cosne) où nous sommes arrivé à sept heures après midi, nous avons reçu la précieuse lettre de Votre Majesté. Le grand intérêt qu'elle montre pour notre santé est un effet de sa bonté pour nous, à laquelle nous sommes très-sensible. Nos secrétaires ne nous ont pas encore rejoint; nous sommes contraint à fatiguer Votre Majesté avec nos propres caractères, et à nous servir d'un papier peu convenable, ce dont Votre Majesté voudra bien nous excuser. Nous nous réservons de vous exprimer de vive voix les sentiments de notre cœur, puisque la lassitude ne nous permet pas de plus grands développemens qui seroient nécessaires. Nous tâcherons d'être auprès de vous demain soir, s'il est possible, ne désirant rien de plus que de goûter plus promptement le plaisir de nous trouver avec VotreMajesté, à qui nous envoyons avec toute l'effusion du cœur la paternelle bénédiction apostolique.

» Donné à Cosne, le 23 novembre 1804, etc. »

... et comme l'indique la plaque de marbre qui sera apposée dans l'hôtel pour commémorer le passage de cet illustre visiteur :



« Ici le grand pontife Pie VII, fatigué et en voyage, a passé la nuit le 23 novembre 1804 »
(photo F Gaillard)

Le lendemain, à sept heures du matin, le pape reprend la route, toujours escorté par les édiles municipaux. Les canons ont été conduits au nord de la ville, « *au-dessous de la barrière de Paris* », on tire « *également trois salves de toute l'artillerie* ». Les cloches sonnent, « *jusqu'à ce que Sa Sainteté ait passé les limites de la commune.* »

La légende raconte qu'une femme, qui se désolait de ne pas avoir d'enfant, eut l'idée de mettre un terme à sa stérilité en se couchant dans le lit où Pie VII avait dormi. Après le départ du pontife, elle se glissa dans la chambre puis dans la couche papale, d'où elle fut délogée quelques heures plus tard. Malheureusement elle ne connut jamais les joies de la maternité...

Le 25 novembre, Pie VII arrive à Fontainebleau, où il est accueilli par Napoléon Bonaparte. Le 2 décembre, ce dernier est sacré empereur des Français dans la cathédrale Notre-Dame de Paris, en présence du pape.



Le sacre de Napoléon 1^{er}, par David
A droite, assis, Pie VII

Mais les relations de Pie VII et Napoléon se tendent très vite : en 1809, les États du pape sont annexés à l'Empire français. Pie VII, qui avait excommunié l'empereur, est mis en résidence surveillée à Savone puis emmené à Fontainebleau, en 1812. Il traverse à nouveau Cosne, prisonnier et incognito, sans la pompe qui avait entouré son premier passage...

(1) « Habemus papam » est une locution latine qui signifie « Nous avons un pape ». Elle est prononcée à la fin du conclave depuis le balcon de la basilique Saint-Pierre au Vatican, afin d'annoncer l'identité du nouvel élu et le nom de règne qu'il s'est choisi.

(2) une lieue équivaut à environ 4 kilomètres

(3) la barrière délimitait le périmètre de l'octroi

(4) le boueur était chargé du ramassage des ordures

(5) tous les historiens s'accordent à dire que Pie VII a dormi à l'hôtel du Grand Cerf, situé à l'angle de la rue du général de Gaulle et de la rue Saint-Jacques, en face des actuelles Nouvelles Galeries. La plaque de marbre ci-après présentée est conservée aux Archives municipales de Cosne.

Sources Archives municipales de Cosne :

2 D 2 Registre des arrêtés du maire, an 12 - 1811

4 Fi 2 Le pape Pie VII et le cardinal Caprara, gravure de Danguin d'après un tableau de David

1 I 8 Passage du pape, cérémonies religieuses, an 13 - 1851